



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 18 AVRIL 2024

Réf : CCAS24_28

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 9

Pouvoir : 0

Absents : 3

Date de la convocation : 11 avril 2024

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAU, Corinne JARASSIER, Vincent BAUDOIX, Didier RENAUD, Monique GIL.

POUVOIR : /

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU, Roselyne NAVEAU

DÉLIBÉRATION N°28

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES AU 31/12/2023 – EHPAD LOUIS ARAGON

Le conseil d'administration du CCAS a approuvé l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023 de l'EHPAD Louis Aragon.

Les résultats reportés de l'EHPAD doivent être affectés en application de l'article R314-234 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est proposé l'affectation des résultats de fonctionnement constaté par section comme suit :

Section Hébergement : - Compte de Report à Nouveau..... - 9 596,63€

Section Dépendance - Compte de Report à Nouveau - 153 016,34€

Section Soins - Compte de Report à Nouveau+ 610 895,86€

Il est proposé d'affecter les résultats ci-dessus présentés par section pour un total de 448 282,89€ .


Après en avoir délibéré, le CCAS :

- **approuve** l'affectation des résultats reportés de fonctionnement tels que présentés ci-dessus par section ;
- **charge** Monsieur le Président des démarches nécessaires.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 23 AVR. 2024

